



KISKISIK AWASISAK : N'OUBLIONS PAS LES ENFANTS

COMPRENDRE LA SURREPRÉSENTATION DES ENFANTS DES
PREMIÈRES NATIONS DANS LE SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Le premier rapport de la composante Premières nations de *l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants 2008* (ECI-PN), *Kiskisik Awasisak : N'oublions pas les enfants. Comprendre la surreprésentation des enfants des Premières nations dans le système de protection de l'enfance* sera rendu public en novembre 2011. Cette fiche d'information présente un survol du contexte de l'étude, de la méthodologie et des résultats.

Qu'est-ce que l'ECI-PN 2008?

La composante Premières nations de *l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (ECI-PN) est un volet de l'étude sur les enquêtes en protection de l'enfance chez les Premières nations. Elle fait partie de *l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* qui est une étude nationale cyclique sur l'incidence des signalements de cas de maltraitance envers les enfants. L'ECI-PN 2008 est la plus importante étude sur les enquêtes en protection de l'enfance chez les Premières nations (vivant dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci) au Canada. Ses auteurs examinent les données recueillies par 89 organismes provinciaux et territoriaux et par 22 organismes des Premières nations et des Autochtones en milieu urbain pendant une période de collecte de données de trois mois.

Comment les principes de la PCAP (propriété, contrôle, accès et possession) sont-ils appliqués dans l'ECI-Premières nations-2008?

L'ECI-PN s'engage à honorer les principes de la propriété, du contrôle, de l'accès et de la possession de la recherche menée en contexte autochtone. L'ECI-PN 2008 est le fruit d'une collaboration entre l'équipe de recherche de l'ECI et son comité consultatif composé de représentants des principales organisations qui appuient et coordonnent les organismes de protection de l'enfance des Premières nations ou de représentants des organismes des Premières nations (dans les provinces n'ayant pas d'organismes de coordination) et de l'Assemblée des Premières nations. Le comité consultatif joue un rôle de médiateur en matière de propriété et de contrôle de l'ECI-PN 2008. Son mandat est de veiller au respect de la PCAP étant donné qu'il s'agit d'une étude cyclique qui collecte également des données sur d'autres enquêtes concernant les enfants autochtones et non autochtones.

Quel est le rôle de l'Assemblée des Premières nations (APN) dans l'ECI-PN 2008?

Les représentants de l'APN ont participé au comité consultatif de l'ECI-PN 2008 depuis sa fondation en 2007 et l'APN détient les droits d'auteur de *Kiskisik Awasisak*. Conformément aux principes PCAP, le comité consultatif a recommandé qu'une organisation des Premières nations à l'échelle nationale détienne les droits d'auteur du rapport. L'APN a été approchée après la fin des analyses présentées dans le rapport.

Comment s'est effectuée la collecte des données de l'ECI-PN 2008 auprès des organismes partenaires?

Les données de l'ECI-2008 suivent les nouvelles enquêtes liées à la maltraitance envers les enfants ouvertes par des organismes faisant partie de l'échantillon entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2008. Les intervenants qui avaient effectué les enquêtes ont remplis un formulaire de collecte de données à la fin de l'enquête initiale (généralement d'une durée de quatre à six semaines). Ce formulaire a été conçu pour collecter de l'information basée sur le cadre définitionnel de l'ECI et les meilleures évaluations cliniques des intervenants. Les chercheurs ont vérifié si l'information fournie était complète et cohérente, sans pouvoir vérifier cette information de façon indépendante. Étant donné qu'il s'agit de données sur les enquêtes effectuées par des organismes de protection de l'enfance, il n'y a pas d'informations sur les cas non signalés, les signalements écartés avant l'enquête, les nouveaux signalements concernant des cas déjà ouverts, ni sur les résultats des enquêtes ou les divulgations subséquentes.

Comment s'effectuera le partage des données de l'ECI 2008 avec les organismes des Premières nations participants?

Les organismes des Premières nations inclus dans l'ECI-2008 recevront des rapports résumant les données les concernant. L'équipe de recherche dispose de fonds afin de financer les présentations sur place des données nationales et propres à ces organismes.

Quel type d'information contenue dans le rapport ECI-PN 2008 sera publié en novembre?

Kiskisik Awasisak se penche sur les enquêtes menées par les organismes échantillonnés pour participer à l'ECI et qui concernent la maltraitance et le risque de maltraitance envers les enfants des Premières nations et envers les autres enfants. Les chercheurs examinent les différences entre les enfants, les ménages, la maltraitance et les profils de services. Se basant sur les données des enquêtes ouvertes entre le 1er octobre et le 31 décembre 2008, l'étude estime que les organismes faisant partie de l'échantillon ont mené 14 114 enquêtes concernant des enfants autochtones et 83 650 enquêtes concernant des enfants non autochtones en 2008. Ce rapport présente les disparités relatives au taux d'enfants des Premières nations et des autres enfants ayant fait l'objet d'une enquête, ayant été pris en charge à la suite de l'enquête et ayant été placés pendant l'enquête. Le rapport examine aussi facteurs de risque associés à la surreprésentation des Premières nations. Étant donné l'échantillonnage non-aléatoire des organismes des Premières nations, les résultats ne peuvent pas être généralisés aux organismes ne faisant pas partie de l'échantillon ni comparés directement avec les résultats des précédents cycles de l'ECI concernant ces peuples.

En quoi le rapport permet-il de comprendre le contexte historique et structurel de la protection de l'enfance chez les Premières nations?

Le premier chapitre de *Kiskisik Awasisak* comprend un sommaire détaillé de l'histoire et de la structure actuelle de la protection de l'enfance des Premières nations au Canada. Chaque chapitre commence par un résumé contextuel liant les principaux résultats qu'il contient à l'information figurant dans le chapitre d'introduction. Selon le comité

consultatif de l'ECI-PN 2008 et l'équipe de recherche de l'ECI, il est impossible d'interpréter les résultats sans comprendre l'histoire et le contexte structurel de la protection de l'enfance chez les Premières nations. Un rappel de cet avis accompagne chaque tableau de données du rapport.

Qu'indiquent les résultats sur le taux de surreprésentations des enfants des Premières nations?

La surreprésentation des enfants des Premières nations dans les organismes de protection de l'enfance de l'échantillon commence dès l'enquête initiale et devient plus marqué avec chaque décision importante pendant la période de l'enquête.

Dans la population recevant des services des organismes échantillonnés, il y a eu en 2008 :

- 140,6 enquêtes pour 1 000 enfants des Premières nations (comparé à 33,5 pour 1 000 chez les autres enfants);
- 82,7 enquêtes menant à une orientation vers des services externes pour 1 000 enfants des Premières nations (par rapport à 17,0 pour 1 000 chez les autres enfants);
- 53,2 dossiers pour 1 000 enfants des Premières nations sont restés ouverts et ces personnes ont reçu des services continus (par rapport à 7,9 pour 1 000 chez les autres enfants);
- 13 enquêtes menant à des demandes de nature judiciaire pour 1 000 enfants des Premières nations (par rapport à 1,5 pour 1 000 chez les autres enfants).

Qu'indiquent les résultats sur le placement pendant l'enquête concernant les enfants des Premières nations?

L'ECI 2008 ne comprend pas de données sur les placement qui ont eu lieu après l'enquête initiale, ni sur la durée des placements qui ont eu lieu

pendant l'enquête. On ne sait donc pas combien de placements parmi ceux qui ont été compilés comprennent uniquement de brefs séjours à l'extérieur suivis d'un retour de l'enfant à son domicile.

Dans la population recevant des services des organismes échantillonnés, il y a eu :

- 10,3 enquêtes menant à des placements informels dans la parenté pour 1 000 enfants des Premières nations (par rapport à 0,9 pour 1 000 chez les autres enfants). L'expression « placement informel » décrit la situation où un enfant est placé chez un membre de la parenté sans que les autorités de protection de l'enfance en aient assumé temporairement la garde;
- 13,6 enquêtes menant à un placement officiel pour 1 000 enfants des Premières nations (comparé à 1,1 pour 1 000 chez les autres enfants).

Qu'indiquent les résultats sur le profil des ménages des Premières nations ayant fait l'objet d'une enquête?

Les familles des Premières nations inclus dans l'étude ressortent par le fait qu'ils ont accès à peu de ressources pour faire face aux besoins de relativement grandes familles. Les intervenants ont constaté les situations suivantes :

- Dans 47 % des foyers des Premières nations, il n'y a qu'un seul donneur de soins (comparé à 38 % chez les non autochtones).
- Dans 29 % des familles des Premières nations, le ménage comprend 4 enfants ou plus (comparé à 15 % chez les non autochtones).
- Pour 49 % de ces mêmes foyers, la principale source de revenus provient de l'aide sociale, des prestations d'assurance chômage ou d'autres allocations (comparé à 26 % chez les non autochtones).

- Chez 33 % des ménages des Premières nations, la principale source de revenus est le travail à temps plein (comparé à 58 % chez les non autochtones).

Qu'indiquent les résultats sur le profil des personnes qui prennent soin des enfants des Premières nations ayant fait l'objet d'une enquête?

Parmi les familles des Premières nations inclus dans l'étude, les personnes s'occupant des enfants étaient aux prises avec des problèmes pouvant entraver leur capacité à protéger les enfants et à en prendre soin. Les intervenants ont notés les problèmes suivants chez les femmes qui étaient le principal donneur de soins :

- facteurs de risques multiples dans 56 % des enquêtes concernant les enfants des Premières nations (par rapport à 34 % chez les non autochtones);
- victimes de violence conjugale dans 43 % des enquêtes (par rapport à 30 % chez les non autochtones);
- abus d'alcool dans 40 % des enquêtes (par rapport à 8 % chez les non autochtones);
- absence de soutien social dans 37 % des enquêtes (par rapport à 30 % chez les non autochtones);
- abus de drogues ou de solvants dans 25 % des enquêtes (par rapport à 10 % chez les non autochtones);
- antécédents de placement en famille d'accueil ou en foyer de groupe dans 13 % des enquêtes (par rapport à 5 % chez les non autochtones).

Le modèle de facteur de risque concernant le donneur de soins était le même chez les hommes lorsqu'ils étaient le principal donneur de soins.

Qu'indiquent les résultats sur les conclusions des enquêtes pour maltraitance chez les enfants des Premières nations?

Les lois de la plupart des provinces et territoires sur la protection de l'enfance exigent que les professionnels

qui travaillent avec les enfants ainsi que le grand public signalent tout cas de maltraitance ou de risque de maltraitance d'un enfant. La phase de l'enquête vise à déterminer si l'enfant a réellement été maltraité.

- 27 % des enquêtes concernant les enfants des Premières nations concernent les risques de maltraitance (par rapport à 25 % chez les enfants non autochtones). Par définition, ces dossiers faisaient référence à des situations où il n'avait pas encore eu d'allégation de maltraitance; les préoccupations concernaient les risques importants de maltraitance future.
- 73 % des enquêtes concernant les enfants des Premières nations portaient sur la maltraitance (par rapport à 75 % chez les enfants non autochtones). Dans ces cas, les intervenants ont enquêté à cause de soupçons ou d'allégations concernant une situation de maltraitance particulière.
- Les soupçons/allégations de maltraitance ont été corroborés, ce qui signifie que l'intervenant a conclu qu'il y a réellement eu maltraitance pour 58 % des enfants autochtones (par rapport à 47 % chez les enfants non autochtones). Les intervenants soupçonnaient la maltraitance, mais ne disposaient pas des preuves nécessaires pour la corroborer dans 10 % des enquêtes pour maltraitance envers les enfants des Premières nations (et 10 % chez les autres enfants).

Qu'indiquent les résultats sur les caractéristiques des enquêtes pour maltraitance corroborées chez les enfants des Premières nations?

La surreprésentation des enfants des Premières nations est principalement attribuable aux cas de négligence; au moins une forme de négligence a été corroborée dans 52 % des enquêtes corroborées pour maltraitance envers les enfants des Premières nations.

Dans la population recevant des services de la part des organismes échantillonnés, il y a eu :

- 27,7 enquêtes pour lesquelles la négligence était la première catégorie de maltraitance corroborée pour 1 000 enfants des Premières nations (comparé à 3,5 pour 1 000 chez les autres enfants).
- 19,9 enquêtes dans lesquelles l'exposition à la violence conjugale était la principale catégorie de maltraitance corroborée pour 1 000 enfants des Premières nations (comparé à 4,2 pour 1 000 chez les autres enfants).
- 5,6 enquêtes révélant que la maltraitance psychologique était la principale catégorie de maltraitance corroborée pour 1 000 enfants des Premières nations (comparé à 1,0 pour 1 000 chez les autres enfants).
- 5,6 enquêtes révélant que la violence physique était la principale catégorie de maltraitance corroborée pour 1 000 enfants des Premières nations (comparé à 2,7 pour 1 000 chez les autres enfants).
- 1,0 enquête révélant que l'abus sexuel était la principale catégorie de maltraitance corroborée pour 1 000 enfants des Premières nations (comparé à 0,4 pour 1 000 chez les autres enfants).

Qu'indiquent les résultats sur les préoccupations documentées des intervenants concernant les sévices physiques, émotionnels et le fonctionnement des enfants des Premières nations ayant fait l'objet d'une enquête?

Pour la grande majorité des enfants de Première nations faisant parti de cette étude, les sévices physiques, psychologiques et les problèmes de fonctionnement ne constituaient pas les préoccupations principales des intervenants.

- Les intervenants étaient conscients des sévices physiques ou soupçonnaient leur existence résultant de la maltraitance corroborée dans 3 % des enquêtes sur les enfants des Premières nations; 46 % de ces enquêtes (soit 1,4 % de toutes les enquêtes concernant ces enfants) ont porté sur des sévices suffisamment graves pour justifier un traitement médical.
- Les sévices psychologiques causés par la maltraitance corroborée ont été documentés dans 16 % des enquêtes sur les enfants des Premières nations; dans 57 % de ces dernières (9 % de toutes les enquêtes sur ces enfants), l'enfant manifestait des sévices nécessitant un traitement thérapeutique.
- Les intervenants devaient indiquer s'ils se préoccupaient d'une gamme de problèmes physiques, émotionnels, cognitifs, comportementaux et de fonctionnement chez l'enfant qui pouvaient être diagnostiqués pendant l'enquête. Ils n'ont pas noté de problèmes de fonctionnement dans 63 % des enquêtes et seulement une préoccupation relative au fonctionnement de l'enfant dans 11 % des enquêtes.

Comment peut-on appliquer ou utiliser les résultats de l'ECI-PN 2008?

Les données de l'ECI-PN 2008 présentent un portrait détaillé des enquêtes pour maltraitance envers les enfants des Premières nations menées par le nombre élevé d'organismes de protection de l'enfance qui composent l'échantillon. En conséquence, les résultats de l'étude peuvent servir à

déterminer des modèles généraux relatifs à l'enfant, à la famille, à la maltraitance et aux caractéristiques des résultats des services qui méritent d'être pris en considération pour l'élaboration ou la révision des modèles de financement et de pratique.

Où trouver de plus amples informations sur les résultats de l'étude ou sur le rapport?

Pour des informations supplémentaires, visiter la page suivante : www.cwrp.ca/general-info-FNCIS-2008

Membres actuels du comité consultatif et membres clés de l'équipe de recherche de l'ECI-CN 2008

Colombie-Britannique

Linda Lucas & Shawn Hoey
Caring for First Nations Children Society

Saskatchewan

Shelley Thomas Prokop
Thomas Research
H. Monty Montgomery
Faculté de travail social, Université de Regina (Saskatoon)

Gail Hartsook
Saskatchewan First Nations Family and Community Institute

Manitoba

Elsie Flette et Tara Petti
Southern First Nations Network of Care

Marlyn Bennett

La revue des enfants et des familles des Premières peuples

Alberta

Bruce MacLaurin
École de travail social, Université de Calgary

Randy McHugh
Siksika Children's Services

Ontario

Barbara Fallon
Factor Inwentash Faculté de travail social, Université de Toronto

Kenn Richard
Native Child and Family Services of Toronto

Jocelyn Formsma
Assemblée des Premières nations

Québec

Vandna Sinha, Nico Trocmé et Elizabeth Fast
Centre de recherche sur l'enfance et la famille, Université McGill

Richard Gray
Commission de la santé et des services sociaux des Premières nations du Québec et du Labrador

Nouveau Brunswick

Judy Levi
Ministère du développement social du Nouveau Brunswick